

La seigneurie de Montagny [suite]

Autor(en): **Brulhart, Fridolin**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Annales fribourgeoises**

Band (Jahr): **17 (1929)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-817328>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA SEIGNEURIE DE MONTAGNY

par

FRIDOLIN BRULHART, chapelain.

(Suite)

CHAPITRE III

Les princes de Savoie, seigneurs de Montagny. (1406—1478)

1. Confiscation de la Seigneurie de Montagny.

Dans le volume VI des Archives de la Société d'histoire, p. 281, M. Gremaud dit: « Le 24 mars 1405 (=1406) Théobald de Montagny céda la seigneurie de ce nom à Amédée VIII comte de Savoie et reçut en change, en fief masculin et féminin les seigneuries de Brissogne et de la Sarre dans le Val d'Aoste ». Un autre auteur parle de la vente de la seigneurie de Montagny. L'historien Guichenon raconte qu'Amédée VII de Savoie, mort en 1391, avait par son testament laissé à son fils naturel Humbert 1500 florins de rente et les seigneuries de Montagny et de Corbières. C'est une troisième erreur. Amédée VII ne pouvait disposer alors de la seigneurie de Montagny qui ne lui appartenait pas, n'étant pas encore confisquée. Dans son testament (Guichenon IV, p. 232) ce prince mentionne bien les 1500 florins mais non la seigneurie de Montagny.

Après 1478, lorsque Fribourg eut acheté la seigneurie de Montagny, les actes qui la concernait furent réclamés et l'un des principaux eût été l'acte de vente ou de cession opérée par Théobald; or, cet acte est introuvable aux archi-

ves, pour la bonne raison qu'il n'a jamais existé, pas plus qu'un acte d'échange. On s'est basé sur un manuscrit de reconnaissances féodales faites en faveur d'Humbert de Savoie en 1406 et 1407 où l'on emploie, en effet, quelquefois les mots de *cessio* et de *permutatio* ; mais nous verrons que ces mots furent employés pour voiler, auprès des censitaires, la confiscation. Le cas n'est pas unique. L'auteur de l'histoire de Corbières en cite un semblable lorsque cette seigneurie fut enlevée à un sire de Grandmont. On ne voulait pas diminuer auprès des sujets le prestige du seigneur. Quant aux seigneuries de Brissogne et de Sarre, elles étaient déjà la propriété de Marguerite de Quart, femme de Théobald. Celui-ci n'avait donc pas besoin de les recevoir du comte de Savoie. La vérité, la voici :

Deux mois avant de s'emparer de Montagny, le comte Amédée VIII avait fait prononcer la sentence suivante :

« Nous, Conseil de l'Illustre prince et Magnifique Amédée de Savoie, comte résidant à Chambéry, faisons connaître à tous que nous avons vu, lu et sérieusement examiné certaine lettre portant le sceau de la cour du bailliage de Vaud, trouvée dans la crypte de notre comte par Jean Balley, secrétaire du comte en faisant le registre des informations du dit comte et cette lettre *n'est pas abolie ni cancellée* mais authentique portant la teneur suivante : (suit la copie de la sentence du 20 novembre 1390 condamnant Théobald). La transcription étant faite, collationnée et vérifiée avec l'original, nous avons trouvé cette transcription concordante. C'est pourquoi, Nous, Conseil, devant Dieu et les Saintes Ecritures, *prononçons et déclarons que la présente transcription doit avoir et obtenir foi, force et aulorilé aulant que la lettre originale précitée*. En force et témoignage de quoi le Conseil susdit a fait mettre son sceau. Donné à Chambéry le 20 janvier 1406, pris à la Nativité¹. »

Sig. C. MARCHIANDI.
LAMBERTO ODDIN.
PETRO MALLIETI.

¹ Arch. de Turin, Bar. de Vaud, paquet 31, n° 19.

2. Humbert, bâtard de Savoie, seigneur de Montagny (1406—1443).

Humbert de Savoie, fils naturel d'Amédée VII fut un chevalier plein de valeur et de courage. Tout jeune encore, il s'enrôla dans l'armée que le comte de Nevers, Jean de Bourgogne, conduisit en Orient pour combattre les Turcs. Cette armée qui comptait plus de 300 nobles et puissants seigneurs des plus illustres maisons de France et de Bourgogne comptait dans ses rangs le renommé et puissant sire de Coucy. Ayant attaqué d'une manière courageuse mais imprudente la nombreuse troupe du sultan, Bajazet, près de Nicopolis, elle subit une déroute complète. Les chrétiens furent massacrés à l'exception d'une trentaine de grands seigneurs parmi lesquels se trouvaient le sire de Coucy, le comte de Nevers, Humbert de Savoie, le sire de Boucicaut, l'amiral Jean de Vienne et d'autres qui furent tenus dans une dure captivité. Bajazet réclamait pour ces guerriers de formidables rançons. Il se passa plus d'une année avant que le duc de Bourgogne pût réunir la somme nécessaire pour racheter son fils Jean. Le sire de Coucy mourut avant que sa rançon put être soldée. Quant à Humbert de Savoie, dont le père était mort et le comte, son frère, encore mineur, il ne trouva personne qui voulut bien s'occuper de sa rançon. Il ne fut délivré qu'à la mort de l'orgueilleux Bajazet vaincu à son tour par Tamerlan et ne revit son pays qu'après plus de six ans d'une dure captivité.

C'est peu de temps après le retour d'Humbert que le comte Amédée, son frère, fit remettre en vigueur la sentence qui enlevait à Théobald de Montagny sa seigneurie. Le bâtard de Savoie reçut alors cette seigneurie ainsi que celles de Corbières et de Cudrefin. Il devint plus tard coseigneur d'Estavayer et de la Molière. A Estavayer il fit restaurer le château de Chenaux. Il gouverna sagement ses seigneuries jusqu'à sa mort qui le surprit à Estavayer le 13 octobre 1343.

Dès qu'il fut en possession de la seigneurie de Montagny Humbert se fit prêter serment de fidélité par les habitants de Montagny et reconnaître les redevances par les tenanciers des fiefs dont les principaux étaient :

Girard Dumoulin pour des biens à Montagny, Chevroux Russey, Corcelles, Léchelles.

Jean de Disy, donzel de Domdidier, pour le fief qu'il tenait en ce lieu ;

Jean Prucère, donzel de Domdidier ;

François de Moudon, donzel ;

Théobald Chaucy, fils d'Henri, pour des biens à Seedorf, Mannens ;

Antoine Banderel, pour son domaine de Belmont et Montagny ;

Rolette Cléry, fille de Pierre, femme de Bernard de Vevy, donzel, propriétaire à Dompierre, Montagny, Villarey ;

Rodolphe de Chalonnaye pour son fief de Noréaz-Seedorf ;

Jean Mossu de Fribourg ;

Jean de Forel, fils de Guillaume et *Jean*, fils de Nicod de Forel, pour la dîme de Grandcour ;

Richard de Domdidier, donzel, pour son fief de ce lieu ;

Perrod de Domdidier, pour des biens à Corcelles ;

Amédée et Pierre Du Moulin ;

Jean d'Avenches dit Châtelain ;

Aymon de Villarsel.

La seigneurie de Montagny comprenait encore de nombreux fiefs à Lovens, Nierlet, Ponthaux et Corsallettes¹.

Les nobles de Domdidier étaient encore des vassaux importants. En 1403, Perrod fut témoin au Landeron, avec Guillaume de Cottens de l'accord conclu entre l'évêque de Bâle et le comte de Neuchâtel au sujet du Landeron et de Lignères². Marguerite, la fille de Richard de Domdidier, était, en 1410, la femme d'un Guillaume (d'Esta-

¹ Arch. cant. grosse de Montagny, 1406.

² Boyve I, p. 411.

vayer ?). Elle avait vendu diverses censes à Estavayer, à Cugy, à Perrod Vuillermin d'Estavayer. En 1407, Perrod de Domdidier, Nicolas de Chénens et une quinzaine d'autres bourgeois de Fribourg étaient créanciers du comte Antoine de Gruyère qui leur avait emprunté la somme de 10 220 livres ¹.

« La fondation d'un anniversaire en 1409, dit le P. Dellion, semble insinuer que les nobles de Domdidier se sont éteints dans la famille Pavillard qui possédait, du moins en partie leurs droits et propriétés au 16^{me} siècle ². »

En 1406, des délégués de Fribourg et du bailli de Vaud se réunirent pour examiner si le tenancier Jean de Tours était vassal de Fribourg ou du seigneur de Montagny. Deux ans plus tard, le 11 mai, le seigneur Humbert fit une obligation en faveur de Nicolet Rossel de Morat, pour 200 écus d'or garantis par le péage de Domdidier, puis il acheta dans ce village un moulin, deux battoirs et diverses censes pour 60 livres lausannoises ³.

Humbert de Savoie fit tout son possible pour remettre la seigneurie dans un état prospère et réparer les pertes dues aux ventes et aliénations opérées par ses prédécesseurs. Il racheta en 1409, les villages de Dompierre et de Lentigny de Louis, fils de Pierre de Dompierre et tout ce que Théobald avait vendu à Hugonet Massalier au territoire de Montagny. Il obtint encore une partie de la seigneurie de La Molière. En 1410 il fit renouveler les reconnaissances de tous les censitaires par le commissaire renovateur Mareschet.

Le donzel Jean de Forel qui demeurait à Montagny-la-Ville fit une reconnaissance le 5 novembre 1410 en faveur du couvent d'Estavayer pour des censes percevables à Forel ⁴.

En juillet 1417, Elsa, fille d'Antoine de Duens de

¹ Mém. Docum. XXII, p. 314.

² Deillon IV, p. 518.

³ Arch. de Turin.

⁴ Annales d'Estav., p. 154.

Fribourg, Othonin et Guillaume d'Avenches revendent à Humbert de Savoie pour 360 livres lausannoises la dîme de Russy, achetée de Théobald. Deux ans plus tard, le 3 mars, Humbert la céda pour le même prix à Jaqueline de Praroman¹.

En 1419, Pierre de Vully, résidant à Dompierre, ne pouvant payer les redevances dues, perdit ses biens qui furent adjugés au seigneur. Les d'Illens qui avaient acquis de Théobald une part de la seigneurie de la Molière avaient revendu cette part au seigneur Humbert, mais ils avaient réservé le droit de rachat que possédait le comte Antoine de Gruyère. Ce dernier céda ce droit, le 2 avril 1420, à Humbert qui devint ainsi définitivement coseigneur de la Molière. Deux ans plus tard, les tenanciers Othet et Huguet Chèvre de Corcelles, Perussonne, fille de Jaquet de Mallie, femme de Mermet Vuillemin de Corcelles, Jeanette, femme de Janot Favre de Montagny, prétendaient percevoir sur les territoires de Corcelles, Payerne et Montagny la dîme dite des Quartiers. Le commissaire renouvateur l'attribuait au seigneur de Montagny à qui elle fut adjugée par l'arbitre Jean de Constantine².

Humbert de Savoie, coseigneur d'Estavayer, seigneur de Grandcour, de Cudrefin, de Corbières, de Montagny et de la Molière, demeurait ordinairement au château de Chenaux. En 1426, il eut à réprimer une révolte à Estavayer, suscitée par Mermet de Crin. Il se retira d'abord au château de Montagny jusqu'à ce que les révoltés étant condamnés à une amende de 4000 florins et cautionnés par la ville, le calme fût complètement rétabli³.

Vers 1412, une entente avait été conclue entre Humbert et les Fribourgeois pour les péages aux limites de la seigneurie de Montagny. Mais en 1428, Francis Sioneveis de Corbières, châtelain de Montagny notifia juridiquement

¹ Arch. de Turin.

² Ibid.

³ Annal d'Estav.

à l'avoyer Jean Felga que le seigneur Humbert ne voulait pas accepter une sentence rendue à Chénens par un arbitrage pour les péages de Léchelles et de Lentigny. Cette sentence, qui affranchissait les marchands fribourgeois en vertu d'un ancien titre, fut cependant confirmée le 6 mai 1429 par Jean de Blonay, gouverneur du Pays de Vaud. La même année, les gens d'Olleyres qui avaient Nicod d'Avenches comme seigneur eurent un conflit avec la communauté de Domdidier. Le messeiller de ce dernier lieu avait saisi plus de cent pièces de bétail.

Quelques habitants de Lovens, sujets de la seigneurie de Montagny, s'étaient permis de couper du bois dans la forêt de la Buchille, sans la permission de l'abbé d'Hauterive, Pierre d'Affry. Celui-ci adressa des plaintes au bailli de Vaud; il avait, disait-il, plein domaine et juridiction sur cette forêt. On désigna des arbitres et un arrangement fut conclu en 1430¹.

Noble François de Moudon, bourgeois de Montagny, avait offensé gravement Humbert de Savoie par des révoltes et des insultes. Par l'intermédiaire du prévôt de Montjoux, il avait obtenu son pardon mais à condition d'aller, dans le délai d'un an en pèlerinage à St-Jacques de Compostelle et de ne plus demeurer à Estavayer. François de Moudon avait déjà pris le parti de De Crin en 1426. Sa femme et son fils acceptèrent la sentence le 24 avril 1430, à la condition aussi qu'après le décès du père, les enfants pourraient de nouveau habiter Estavayer².

Le 13 mars 1439, le coseigneur Aymon d'Estavayer et Jean d'Avenches, tuteur d'Antoine, fils de feu Ulrich d'Avenches reçurent d'Humbert de Savoie, seigneur de Montagny 80 livres lausannoises pour le rachat de biens et de censes situées à Villars en Vully, pour lesquels Ulrich d'Avenches avait prêté hommage.

¹ Reg. Hauterive, p. 673.

² Arch. de Turin.

Le comte Amédée VIII de Savoie, frère d'Humbert, fut nommé pape au concile de Bâle en 1439. Il avait grand besoin d'argent pour faire honneur à sa nouvelle dignité.

Il emprunta à Bâle et à Strasbourg 26 000 florins du Rhin. Les Fribourgeois se portèrent caution et le nouveau pape (Félix V) leur promit en garantie: Chillon, Vevey, La Tour, Evian, Montagny et Cudrefin. Il ordonna aux châtelains de ces lieux de payer diverses censes comme intérêt. Cette hypothèque fut le premier droit que posséda Fribourg sur la seigneurie de Montagny ¹.

En 1432, Françoise Girard, femme de Jean de Montagny, banneret de ce lieu, eut un procès avec les deux filles de Jacques Desbieux d'Orsonnens pour un tènement.

En 1437, la dîme de Domdidier appartenait à Pierre de Faucigny, Othon d'Avenches et Othon de Saliceto. Ces familles avaient aussi des propriétés sur les territoires de Léchelles, Courtion, Misery et Villarepos.

3. Théobald de Montagny et ses descendants.

Le seigneur Théobald s'était-il retiré au val d'Aoste dans le pays de sa femme? On ne sait. Il conserva des propriétés isolées et des relations au Pays de Vaud. Le 20 juillet 1409, il avait cédé à Humbert de Savoie le droit de rachat qu'il avait obtenu de Pierre de Dompierre pour les villages de Dompierre et de Lentigny ².

Antoine de Montagny, fils de Théobald, fut seigneur de Brissogne et de Grangettes. Il avait épousé, avant 1437, Isabelle de Bussy, héritière de la seigneurie de Grangettes. En 1456, le châtelain de Montagny portait son nom. Ce châtelain était-il le fils de Théobald ou Antoine de Montagny, donzel de Payerne? On ne sait.

Noble Humbert de Montagny, seigneur de Brissogne et de Grangettes (1463-1490) eut pour femme, selon quelques

¹ Fuchs, p. 172.

² Arch. de Turin.

historiens, Jeanne de Challant et, selon d'autres, Charlotte de Vergy. Il était officier dans l'armée de Jacques de Savoie, comte de Romont, pendant les guerres de Bourgogne. Son fils Jacques, le dernier de sa lignée était mineur en 1491 et avait comme tuteur Jean d'Estavayer. Claudine de Montagny, sœur de Jacques, épousa Jacques de Challant et en secondes noces Aymé de Genève, seigneur de St-Julien.

4. Les de Montagny de Dompierre.

En 1422, Guillaume Magnin, Jean Rollin et Pierre Pittet, chapelains de Montagny, ayant reçu une cense de 4 florins léguée par Jean de Montagny, bâtard de Théobald pour un anniversaire que ce dernier avait fondé pour sa mère, Jordanne ou Joanne de Corminbœuf, confièrent cette cense à Guillaume Chaucy et lui accordèrent le droit de rachat.

Une chronique de la famille de Montenach dit que cette date montre la coexistence de Jean fils de Théobald et de Jean de Montagny de Dompierre. Ces deux Jean sont-ils un même personnage ? Le premier avait-il fait sa donation par testament ? Une grosse de Dompierre mentionne Jeannot de Montagny-Dompierre comme défunt en 1423. Elle cite aussi un Jaquet de Montagny, fils de feu Jeannot, et un autre Jaquet, frère de Jeannot et père de Mermet. On trouve encore dans la même grosse : Rolet de Montagny et Jaquet, fils de Mermet. Il y avait donc une autre famille que celle du fils de Théobald, portant le nom de Montagny.

Entre les années 1423 et 1436, on mentionne encore un Uldriot de Montagny, son fils Jean était père de Guillaume de Montagny, donzel, habitant Payerne et d'Antoine, donzel. Pierre fils d'Antoine, vivait à Missy en 1461¹. Ces familles descendaient-elles de celle des sei-

¹ Ann. frib. 1918, p. 187.

gneurs ? Aucun document n'a encore éclairci cette question. Ce que l'on sait, c'est que la famille de Montenach actuelle a pour ancêtres les de Montagny de Dompierre.

5. Mort d'Humbert de Savoie.

Humbert, bâtard de Savoie, comte de Romont, seigneur de Chenaux, de Montagny, de Cudrefin, de Corbières et de Grandcour, mourut en son château d'Estavayer le 13 octobre 1443. Il fut enterré dans l'église du couvent des Dominicaines, près du maître-autel. A Hautecombe, dont il avait aussi été le bienfaiteur, on lui érigea un mausolée avec une inscription où étaient gravées ses armes : la croix de Savoie chargée de cinq croissants de gueules comme brisure.

Humbert n'était pas le seul fils d'Amédée VII. Il avait deux sœurs que Guichenon ne mentionne pas. L'une eut comme fils Barthelemy-Roland, établi à St-Aubin après avoir été châtelain à Cudrefin et à Grandcour. Une autre sœur d'Humbert était la femme de Pierre Angleis (Anglici), gentilhomme de la Bresse. Pierre avait trois fils, Claude, Antoine et Humbert.

Avant sa mort, le seigneur Humbert de Savoie avait voulu établir une seigneurie en faveur de son neveu Claude Angleis, mais celui-ci mourut peu avant son oncle. La nouvelle seigneurie devait comprendre une partie de la Molière, le village de Dompierre-le-Petit, et le fief de St-Maurice de Villars (Les Friques).

Dans un codicile de son testament, Humbert confirma sa dotation mais en faveur d'Antoine Angleis, frère de Claude. Louis, duc de Savoie, à qui les seigneuries d'Humbert étaient réversibles, intervint. Considérant que la seigneurie de Montagny, étant à la frontière de ses Etats, ne pouvait être diminuée sans préjudice et que le bourg de la Molière lui était nécessaire pour la garde et la défense du pays de Vaud (*ne mandatum nostrum Montagniaci quod in locis limitrophis constitutum est attenuaretur*

ipseque locus Moleriae nobis ad tuitionem Patriae nostrae circumvicinae non sit modicum necessarius) constitua à Antoine Angleis une autre seigneurie le 15 décembre 1443. Il lui donnait les villages de St-Aubin, des Friques et d'Agnens qu'il détachait de la seigneurie de Grandcour¹.

Humbert de Savoie était célibataire. Ses seigneuries, en 1443, rentrèrent sous le domaine direct du duc Louis.

6. Louis de Savoie, seigneur de Montagny.

Louis, duc de Savoie, prince de Piémont, comte de Genève, seigneur du Pays de Vaud, du Bugey, de Fribourg, etc., fils d'Amédée VIII et de Marie de Bourgogne, naquit en 1402. En 1442, il épousait Anne de Chypre. Il régna sur la Savoie, sur le Pays de Vaud et sur Fribourg (depuis 1452) jusqu'à sa mort en 1465.

Après la mort du seigneur Humbert, les habitants du village de Dompierre crurent le moment propice pour revendiquer le territoire des Neysiaux qui avait été attribué à Corcelles en 1375, bien que ce lieu s'étendit jusqu'au centre de leur commune. Les Neysiaux étaient par leur situation un constant sujet de querelle entre la seigneurie de Montagny et celle de Payerne-Corcelles. Les bourgeois de Dompierre avaient recommencé à faire paître leur bétail sur ce pâturage. Payerne s'en plaignit au bailli de Vaud. Pierre Banquettaz, lieutenant de l'avoyer de Payerne, Jacques de Forel, donzel et châtelain de Montagny et Mermet de Montagny représentant du village de Dompierre, se rendirent à Moudon à l'audience du bailli. Celui-ci, en présence de Louis, coseigneur d'Estavayer, noble Jacques de Glâne, seigneur de Cugy, Pierre de Glâne, son fils, Antoine Maillardoz et Pierre Gonel confirma la sentence de 1375².

¹ Acte de Constitution de la seigneurie de St-Aubin aux archives de cette commune.

² Arch. de Payerne.

7. Guerre entre Fribourg et la Savoie. Montagny pris et saccagé.

En 1447, commença, entre Fribourg d'une part, et la Savoie et les Bernois de l'autre une guerre qui mit la cité fribourgeoise à deux doigts de sa perte. Les causes en furent multiples et variées. 1^o En 1445, des sujets du duc Albert d'Autriche dévalisèrent quelques gentilshommes qui faisaient partie de la suite de l'antipape Félix V (Amédée VIII) non reconnu en Allemagne. Le duc de Savoie s'en prit à Fribourg, ville sujette de l'Autriche. 2^o Depuis cette affaire, soit pendant plus de deux ans, les marchands fribourgeois furent en butte aux vexations incessantes des partisans de la Savoie. Fribourg fit des préparatifs de guerre. Pendant ce temps, d'autres faits vinrent augmenter l'animosité. 3^o Berne et Fribourg étaient divisés au sujet du mariage et surtout de l'héritage d'une belle et riche héritière Loysia Rych, promise par sa mère à un jeune patricien bernois, le fils du chevalier Rodolphe de Rigolingen et encouragée par un oncle à épouser le sympathique Henri de Felga de Fribourg. 4^o A la suite d'une rixe, un jour de marché, le bourreau de Berne fut tué dans une rue de Fribourg. 5^o Le riche et puissant chevalier Guillaume d'Avenches qui avait commis des malversations pendant qu'il était avoyer de Fribourg, ayant été emprisonné, puis relâché sous condition, il s'était réfugié sur les terres de la Savoie. Traître à son pays, il excita le duc Louis contre les Fribourgeois et envoya des émissaires, vrais bandits commettre des déprédations dans les villages dépendants de Fribourg. Il avait à sa solde un nommé Malmusert et Pierre Despont (De Pont) de Domdidier. Ces deux hommes avaient pris, dépouillé et maltraité un boucher fribourgeois Henzlimann Wurfli qui était venu à Avenches.

Fribourg n'obtint pas le moindre secours de son suzerain le duc d'Autriche. Par contre, toutes les villes et seigneuries du Pays de Vaud offrirent leurs services au duc

Louis. Les gens de Bienne même s'unirent aux Bernois, alliés de la Savoie, ainsi que Morat et Payerne. Estavayer envoya 50 hommes commandés par le syndic Voucheret lorsque les Savoyards commencèrent à investir Fribourg ; la bannière d'Estavayer, le costume rouge et blanc des officiers les fit facilement reconnaître ; on dit qu'en 1475, lorsque la ville d'Estavayer fut prise, les Fribourgeois se souvinrent de l'agression de 1447. Le comte de Gruyère entra aussi dans la mêlée, mais du côté des Bernois.

Déjà en 1447, dans une lettre que les Fribourgeois adressaient en juillet, au duc Louis, ils se plaignaient de ce que le châtelain de Montagny commettait des actes d'hostilité ; il avait enlevé des chevaux à Antoine Mathey et à Pierre Berthod, fermiers à Noréaz de l'avoyer de Fribourg, Guillaume Felga et du conseiller Peterman d'Englisberg.

Les hostilités commencèrent en décembre 1447. Une troupe fribourgeoise alla assiéger le château de Villarselle-Gibloux, propriété du sire de Challant, savoyard. Le Château fut pris, brûlé et le châtelain fait prisonnier.

Vers Noël, les Fribourgeois, au nombre de 160, dit la chronique, assiégèrent le château et la ville de Montagny. Cette jolie petite cité fut presque entièrement détruite par l'incendie. Si Montagny avait des fortifications, il est probable qu'elles étaient en mauvais état, mal entretenues. La troupe fribourgeoise savait qu'il y avait là plusieurs familles de donzels, de riches fermiers. Le château put résister mais subit des dégâts considérables. Des troupes savoyardes et vaudoises approchaient. On leva le siège. La garnison, quoique peu nombreuse, commandée par un gentilhomme savoyard, le bâtard Claude de Pitigny s'était montrée vaillante.

Le butin pris à Montagny fut énorme. Il consistait surtout en objets de literie, coussins, couvertures, « coêtres », en harnais, armures, chanvre, jambons, pans de lard (bacons), blé en grande quantité, sans oublier les espèces en or et en argent. Une ancienne chronique qui exagère proba-

blement dit que la ville avait alors quatre rues dont la plus grande comptait plus de 30 maisons. Après le pillage, les Fribourgeois continuèrent leur expédition dans les villages et hameaux de la seigneurie, terrorisant les habitants. Un mois plus tard on partageait le butin de Montagny conformément à l'ordonnance du 17 décembre. On préleva un dixième en faveur des chefs de l'expédition: Otho Brassa, Pierre Perrotet et Jacques Féguely. Une moitié de ce qui restait fut distribuée aux soldats de l'expédition; la ville reçut l'autre moitié.

L'historien Gremaud a calculé qu'en monnaie actuelle (celle d'avant 1900) ce butin aurait valu environ 120 000 fr., sans compter la rançon des principaux prisonniers qui rapporta environ 10 000 fr. Parmi les captifs on comptait le banneret de Montagny, Rolet Chaucy et Pierre Major.

Le village de Dompierre aurait été épargné dit-on, grâce à l'influence de Mermet de Montagny qui était bourgeois de Fribourg. A Domdidier, ce furent surtout les maisons et propriétés des d'Avenches et des Despont qui furent saccagées¹.

Pendant ce même mois de décembre, Fribourg envoyait des émissaires, entre autres Jean Serray, pour incendier les maisons dans les villages de la seigneurie de Montagny, à Lentigny, Torny-Pittet, Noréaz, Seedorf, Middel, Corseray, Ponthaux, Chandon. On leur donnait un florin par maison brûlée.

Le 6 janvier, les Fribourgeois mirent en déroute un corps de Bernois, Savoyards et Biennois sur la pente du Guintzet et s'emparèrent d'un de leurs chefs, Pierre de Vergy, baron de Montrichier. Le 4 mars, à Chamblieux, ils tuent dans un combat un bon nombre d'ennemis. Six jours plus tard, 5000 Bernois viennent faire une excursion autour de Fribourg, engageant près de la Schürra un combat qui n'eut pas grand résultat, puis incendient quelques groupes de maisons en se retirant. A leur tour, les Fribour-

¹ Arch. S. H. II, 277, IV, 128.

geois vont incendier le prieuré de Villars-les-Moines, les villages de Courgevau, Courlevon et Salvagny. Au retour d'une autre expédition au Guggisberg, ils tombent dans un piège organisé par les Bernois près du Gotteron et sont battus.

Nous ne pouvons raconter ici toutes les péripéties de cette mémorable lutte. Fribourg, abandonnée par l'Autriche était, au bout de six mois de guerre, complètement épuisée. Les campagnes étaient ruinées, le peuple mécontent. La courageuse cité des Zæhringen dut accepter l'humiliant traité de Morat, du 6 juillet 1448.

Le premier article de ce traité contenait les clauses suivantes: huit Fribourgeois seront désignés par le duc de Savoie pour aller lui demander pardon tête nue et à genoux au nom de la commune et ville de Fribourg; une nouvelle église sera construite à Montagny; les Fribourgeois en paieront les frais et en expiation du sacrilège qu'ils ont commis en l'incendiant ils y fonderont une messe quotidienne et perpétuelle; ils rétabliront de même le château de Montagny et celui de Villarsel et leur dépendances.

L'article second obligeait les Fribourgeois à restituer au traître Guillaume d'Avenches tous les biens qu'on lui avait confisqués. Un autre article imposait à Fribourg le paiement d'une indemnité de guerre de 40 000 florins du Rhin; un «*modus vivendi*» devait remplacer les traités faits avec Berne et la Savoie; tous les prisonniers devaient être échangés sans rançon. Il fut stipulé encore que Marguerite de Duens, femme de l'avoyer Rigoldingen de Berne, entrerait en possession de tous les biens de Loysia Rych, sa fille, qui s'était retirée dans un couvent ainsi que des biens de Rolet de Vuippens. Quelques années plus tard, Berne et la Savoie ayant adouci leurs prétentions, cette dernière clause fut abandonnée en partie.

Cette Marguerite de Duens possédait la moitié de la dime de Domdidier. Elle en retirait 9 muids d'avoine, 4½ de froment, 4½ de messel, une coupe de pois roux, une coupe de pois blancs, une de lentilles et une de millet.

Les dégats commis à l'église de Montagny, taxés à 4000 florins, furent réparés en 1449¹.

La même année, le duc Louis de Savoie céda la seigneurie du Châtelard au Gibloux à Antoine de Montagny, seigneur de Brissogne. Il fit cette cession en paiement de 616 florins qu'il devait à Antoine. Celui-ci par sa femme, Isabelle de Bussy, fille de François, possédait déjà la seigneurie de Grangettes. François de Bussy, bourgeois de Romont possédait encore des terres à Bussy pour lesquelles, en 1459, il fit une reconnaissance en faveur du couvent d'Estavayer.

A Dompierre, il y avait alors deux fils de Jaquet de Montagny, Rolet, clerc, et Claude; ils font en faveur de la Grande Confrérie de Fribourg la reconnaissance pour un pré situé à Dompierre. Année 1452².

Guillaume et Antoine de Montagny, donzels, fils de Jean feu Uldriod, habitaient Payerne en 1461. Antoine, époux de Françoise Favre de Montagny, avait un fils qui demeurait à Missy³.

Après la guerre, on n'avait fait au château de Montagny que les réparations les plus urgentes. En 1463, le châtelain Antoine de Montagny, sur l'ordre d'un délégué du duc de Savoie, fit restaurer le manoir, qui se trouvait dans un grand délabrement. Le chemin de ronde n'était plus couvert, la charpente au-dessus de ce chemin n'ayant pas été remise. Les poutres, les murs avaient grand besoin de restauration. Le four seigneurial, au bourg, n'avait plus de toit. La tour où se trouvait la grande porte au mur d'enceinte, menaçait de s'effondrer⁴.

8. Le duc Amédée IX de Savoie, seigneur de Montagny (1465—1471).

Le duc Louis, après la guerre de 1448, avait changé ses dispositions à l'égard de Fribourg. Cette ville, lâchement

¹ Kuenl. II 145.

² Répert. Daguët.

³ Ann. fribourg. 1918, p. 190.

⁴ Rev. hist. vaud. VII, p. 312.

abandonnée par l'Autriche vit se former chez elle un parti dévoué à la Savoie. Ce parti et le besoin d'un appui moins aléatoire et plus loyal que celui de la maison d'Autriche décidèrent les Fribourgeois à accepter la domination des ducs de Savoie, en 1452.

Heureux de cette conquête, le duc Louis, devenu seigneur de Fribourg, remit à cette ville sa dette de guerre et lui promit de plus une grande somme d'argent. En 1465, son fils, le pieux et pacifique Amédée IX lui succéda et se montra très bienveillant envers ses nouveaux sujets. Il leur reconnut la dette de 25 000 florins du Rhin (Gulden) que son père leur devait encore et ajouta aux hypothèques déjà données les seigneuries et mandements de Montagny et de Cudrefin dont les revenus devaient être employés au paiement des intérêts et sur lesquels il accorda en outre le droit, après trois années écoulées, de prélever annuellement 4000 florins en amortissement du capital. Il concède de plus aux Fribourgeois, en cas de non paiement des dividendes promis, le droit de se mettre en possession de ces deux seigneuries.

Le duc de Savoie retirait alors 286 florins de la seigneurie de Montagny, 172 de celle de Cudrefin. La somme totale que les Fribourgeois retiraient des hypothèques n'atteignait que 1280 florins. Plusieurs fois, ils réclamèrent les arrérages dus. En 1469, ils renouvelèrent leur démarche avec menace de s'emparer des hypothèques. Les délégués de Fribourg étaient Gambach et Pavillard¹. Au revenu en florins de la seigneurie de Montagny, il faudrait ajouter ce que le châtelain retenait pour les nombreuses réparations qu'exigeait l'état du château et les revenus des dîmes, de la chaponnerie et d'autres; ces revenus étaient en nature et envoyés en grande partie au seigneur.

¹ Mém. et Doc. VIII, p. 490; Arch. S. H. V, 128.

9. Jacques de Savoie, comte de Romont, seigneur de Montagny (1474-1478).

Les infirmités du duc Amédée IX, lui rendaient difficiles le gouvernement de son duché et nécessitaient une régence. Philippe, comte de Bresse et Jacques, comte de Romont, frères du duc voulaient une part de cette régence. Le second de ces princes, mécontent de son apanage, profita des troupes qu'il avait sous ses ordres, en juin 1471, pour s'emparer des châteaux, villes et mandements que le duc s'était réservés dans le Pays de Vaud.

Le roi de France, Louis XI, et les délégués de Berne et de Fribourg étant intervenus comme médiateurs, il y eut un accommodement qui confirma à la duchesse Yolande, sœur du roi de France, la régence de la Savoie et adjugea au comte de Romont les seigneuries qu'il avait saisies, savoir: Morat, Payerne, Cudrefin, Montagny, Grandcour, Corbières, Ste-Croix et les Clées. Ce contrat eut lieu le 5 septembre 1471. Les négociateurs étaient Tanneguy du Châtel, pour le roi de France, Adrien de Bubenbergh, Nicolas de Diesbach et Rodolphe de Vuippens pour les deux villes; Antoine d'Avenches, bailli de Vaud représentait Jacques de Savoie, comte de Romont¹.

En 1471, les héritiers de feu Claude, bâtard de Pitigny, ancien châtelain de Montagny, possédaient encore des terres dans le mandement de Montagny².

A cette époque, les d'Illens de Cugy, acquittaient encore au seigneur de Montagny l'hommage féodal pour la majorie et la dime de Cugy.

10. Montagny pendant les guerres de Bourgogne.

En octobre 1474, les Fribourgeois, encouragés par les Bernois qui convoitaient déjà le Pays de Vaud, entrèrent

¹ Mém. et Docum. VIII, p. 128, 436.

² Mém. et Doc. VIII, p. 440.

dans la ligue qui déclara la guerre au duc de Bourgogne, Charles le Téméraire et à son alliée la Savoie. Le 3 janvier suivant, ils s'emparèrent du château d'Illens qui appartenait à un seigneur bourguignon, le sire de la Beaume et y mettaient une garnison.

Peu après Berne et Fribourg s'entendaient pour faire la conquête du Pays de Vaud. Après avoir participé à une seconde expédition en Bourgogne leurs troupes prirent Grandson, Montagny le Corboz, Champvent, Orbe, Echallens et le fort de Jougne.

Comme le comte de Romont, Jacques de Savoie, continuait ses vexations envers les Suisses. Les Bernois et les Fribourgeois rentrèrent en campagne et assiégèrent Morat, une des dix-huit châtelanies de la baronnie de Vaud. Cette ville se rendit bientôt, ainsi que Payerne et Avenches. L'occupation de Payerne fut bientôt suivie du siège de Montagny dont prit possession comme bailli le conseiller Jean Metraux (Amman). Le château de Montagny avait pour défenseur Antoine de Montagny, seigneur de Brissonne, Châtelard et Grangettes. Des hommes de Payerne, dévoués à la Savoie en formaient l'insuffisante garnison. Fribourg se fit aussitôt prêter serment de fidélité par les vassaux et les habitants du mandement¹.

En novembre 1475, Nicod Adam fut nommé châtelain de Montagny par le Conseil de Fribourg.

Au mois de février 1476, pendant que l'armée de Charles le Téméraire s'avancait vers Grandson, le comte de Romont reprenait possession du Pays de Vaud. Les garnisons bernoises et fribourgeoises se virent obligées de quitter Montagny-les-Monts, Grandcour et Payerne, dont la population était favorable à la Savoie.

Pendant que Charles de Bourgogne assiégeait Morat, Antoine de Montagny servit de messenger et d'intermédiaire à Yolande de Savoie qui cherchait à réconcilier son frère Louis XI et le duc. Antoine se rendit à la cour du roi; ses négociations échouèrent.

¹ Kuenlin II, p. 145, 153.

De Gingins dit que les deux châtelainies de Cudrefin et de Montagny restèrent entre les mains des Fribourgeois pendant toute la durée de la guerre, jusqu'à la rétrocession du Pays de Vaud à la Savoie soit jusqu'au mois de février 1478¹. Il est probable que les Fribourgeois avaient repris la seigneurie après le 22 juin 1476.

Lorsque les Suisses eurent infligé au duc Charles les deux sanglantes défaites de Grandson (2 mars) et de Morat (22 juin 1476), le congrès réuni à Fribourg au mois de juillet rétablit la paix. Une année plus tard, la Savoie renonçait à sa suzeraineté sur Fribourg. *(A suivre.)*

¹ Mém. et Docum. VIII, p. 492.